

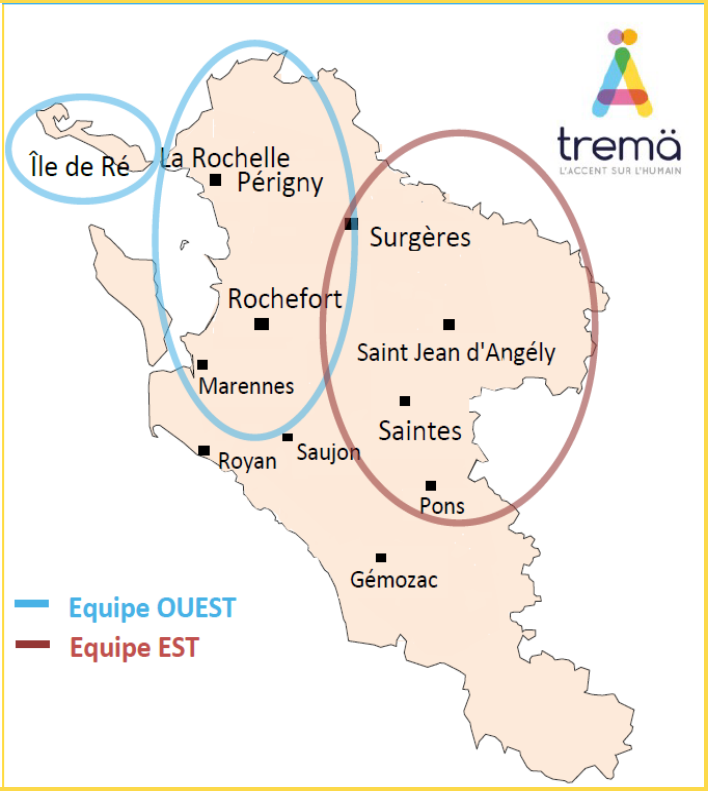
L'Association Tremä accompagne les jeunes relevant du DITEP (SESSAD + ITEP) depuis :

**DITEP OUEST**

40, rue de la Désirée  
17000 LA ROCHELLE  
05 46 29 40 18  
itep.aunis@trema-asso.fr

**DITEP EST (Fondation Robert)**

11 chaussée du Calvaire  
17400 SAINT JEAN D'ANGÉLY  
05 46 32 00 11  
itep.fondationrobert@trema-asso.fr



**DISPOSITIF INTÉGRÉ,  
THÉRAPEUTIQUE, ÉDUCATIF ET  
PÉDAGOGIQUE**

**(DITEP)**



**Siège social Tremä**  
14 rue Edme Mariotte  
17180 Périgny  
05 46 41 68 46  
contact@trema-asso.fr  
www.trema-asso.fr

**Association Tremä**

## Le DITEP au service des enfants et adolescents et de leurs proches

Ce dispositif est ouvert à des jeunes de 5 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ils sont accueillis après avoir été orientés par une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Le dispositif amène les jeunes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés, et à se mobiliser pour aller vers l'autonomie. Dans cette optique, le Dispositif dispense des soins et des rééducations et favorise le maintien du lien entre le jeune et son milieu familial et social.

Enfin le dispositif promeut l'intégration du jeune en favorisant son maintien ou son accueil dans le circuit scolaire.

Cet accompagnement est proposé sur une période renouvelable.

Les parents et proches du jeune sont pleinement partie prenante de cet accompagnement.

## Les différentes modalités d'accompagnement

Le fonctionnement en Dispositif permet de proposer une gamme d'accompagnement très adaptable aux besoins du jeune et de ses proches:

❖ Le SESSAD\* va être favorisé pour proposer des temps de rencontres réguliers sur les lieux de vie du jeune, à l'école ou à domicile. Il s'agira de faire un point, donner des conseils, faciliter le parcours scolaire. Le service est également en lien avec les parents pour les épauler et les conseiller. Une partie de ce SESSAD est dédiée à l'insertion notamment professionnelle.

❖ Au sein de l'ITEP\*\* les accueils de Jour permettent de façon ponctuelle ou régulière d'être reçu en journée dans les locaux de l'association pour des activités et le cas échéant bénéficier d'un enseignement scolaire au sein de classes dédiées (UEI\*\*\*).

Ces temps scolaires peuvent également avoir lieu en classe ordinaire ou à l'école dans des locaux dédiés, accueillant un nombre d'élèves réduit.

Au sein de l'ITEP existent également des places d'internat dans des maisons de ville qui regroupent quelques jeunes une ou plusieurs nuits par semaine pour changer de contexte, être avec d'autres jeunes, découvrir l'autonomie.

Les jeunes accompagnés par le Dispositif le sont par :

- des équipes éducatives et sociales
- des enseignants
- des psychologues
- des animateurs
- des médecins
- une équipe d'encadrement

\* Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile

\*\* Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

\*\*\* Unité d'enseignement internalisée

## Informations pratiques

L'accompagnement du jeune par le DITEP nécessite une orientation préalable de la MDPH. Dès que la famille dispose de cette décision, elle prend attache avec :

❖ L'établissement de La Rochelle (05 46 29 40 18) ou celui de Saint-Jean d'Angély (05 46 32 00 11) si son enfant est orienté avec la mention « DITEP-ITEP ».

❖ Le service de La Rochelle (05 46 87 81 37) si son enfant est orienté avec la mention « DITEP-SESSAD ».

Un protocole d'admission sera activé. La famille sera alors reçue par l'équipe interdisciplinaire qui présentera le dispositif qui définira avec elle les modalités d'accompagnement de son enfant en fonction de ses besoins et qui pourraient être différentes de celles indiquées par la MDPH.

Cet accueil sera également conditionné par la capacité du dispositif à intégrer le jeune dans les délais souhaités.

